RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN IFRS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ECC Forvis Mazars
Immeuble forvis mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@forvismazars.com

Sommaire

	Page
I. Rapport général	3
II. Etats financiers	7

I. Rapport général

Rapport d'audit sur les états financiers établis selon les normes internationales d'information financière (IFRS) – Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'attention des actionnaires de « **Tunisie Leasing & Factoring** »,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « **Tunisie Leasing & Factoring** », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **317 143 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **24 125 KDT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au référentiel IFRS, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats

Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 16 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen Chebbi

ECC MAZARS
Imm. Mazars Rue du Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél: 00216.71.963.380
Fax: 00216.71.964.380

TUNISIE
LEASING & FACTORING

Tunisie Leasing et Factoring

Société anonyme au Capital de 54.000.000 dinars tunisiens

Centre urbain nord, Av. Hédi Karray, 1082, Tunis Cité Mahrajène, Tunisie

Identifiant unique : 0031440S

Tél : +216 70 132 000

Télécopie : +216 71 230 555

Email : contact@tlf.com.tn

www.tlf.com.tn

Sommaire

Etats financiers en IFRS

Etat de la situation financière

Etat de résultat et des autres éléments du résultat global

Etat des flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes aux états financiers en IFRS

Présentation de la société

Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes

Exposition et gestion des risques

Ratio de solvabilité

Notes sur le bilan

Notes sur l'état de résultat

Première application des normes internationales d'information financière « IFRS »

Juste Valeur des actifs et passifs financiers

Informations sectorielles

Transactions avec les parties liées

Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Evènements postérieurs à la clôture

Etat de la situation financière _ Actifs
Arrêté au 31 décembre 2025
(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)

Rubriques	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisses et avoirs auprès des Banques	6.1	**5 141**	**15 739**
Fonds en caisse		70	52
Dépôts à vue auprès des banques		5 071	15 687
Actifs financiers au coût amorti	6.2	**1 021 278**	**1 009 106**
Prêts et créances sur la clientèle		**1 020 421**	**958 621**
Opérations de location financement		872 325	839 876
Opérations d'affacturage		148 096	118 745
Autres actifs financiers au coût amorti		857	50 485
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6.3	**169**	**168**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		169	168
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6.4	**21 248**	**15 120**
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6.5	**179 958**	**125 229**
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la JV par capitaux propres non recyclables		179 830	125 229
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		**-**	**13 875**
Actifs immobilisés	6.6	**20 973**	**20 923**
Droits d'utilisation d'actifs	6.7	**858**	**1 001**
Autres actifs	6.8	**6 771**	**5 920**
TOTAL ACTIFS		**1 256 268**	**1 207 081**

Etat de la situation financière _ Passifs
Arrêté au 31 décembre 2025
(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)

Rubriques	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Passifs financiers au coût amorti	6.9	**713 425**	**719 364**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		371 151	368 616
Dettes représentées par un titre		283 543	294 175
Dettes subordonnées		-	-
Dettes envers la clientèle opérations de location finance-ment		22 056	22 545
Dettes envers la clientèle opérations d'affacturage		36 675	34 028
Obligations locatives	6.10	**1 102**	**1 204**
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	**63 714**	**44 590**
Passifs d'impôt exigibles		9 259	4 891
Passifs d'impôt différés		54 455	39 699
Autres passifs	6.12	**137 296**	**138 860**
Provision	6.13	**23 589**	**23 705**
TOTAL PASSIFS		**939 127**	**927 723**
Capitaux propres		**264 577**	**256 534**
Capital et réserves liées		102 081	97 103
Réserves et résultats reportés		138 371	130 597
Résultat de l'exercice		24 125	28 834
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**52 566**	**22 825**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**317 143**	**279 359**
TOTAL PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**1 256 268**	**1 207 082**

Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
Période du 1 er janvier au 31 décembre 2025
(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)

Rubriques	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	7.1	123 942	130 702
Commissions (en produits)	7.2	6 175	7 607
Intérêts et charges assimilées	7.3	(64 093)	(65 033)
Commissions encourues	7.4	(29)	(37)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.5	2 901	2 750
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	7.6	13 797	6 147
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	7.7	421	516
Produit Net		**83 114**	**82 652**
Coût de risque	**7.8**	**(18 687)**	**6 951**
Risque de crédit		(17 924)	1 794
Autres risques		(763)	5 157
Produit net après coût de risque		**64 427**	**89 603**
Produits des autres activités		8 369	197
Charges des autres activités		-	-
Total Produit net opérationnel		**72 796**	**89 800**
Frais de personnel	7.9	(25 975)	(22 983)
Charges générales d'exploitation	7.10	(8 262)	(9 251)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits d'utilisation	7.11	(1 143)	(1 990)
Résultat d'exploitation		**37 416**	**55 576**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.12	(930)	(3 981)
Résultat avant impôts		**36 486**	**51 595**
Impôts sur les bénéfices	7.13	(12 361)	(22 762)
Résultat net de l'exercice		**24 125**	**28 833**
Autres éléments du résultat global			
Ecarts actuariels		2 603	(277)
Effet de l'impôt		(1 249)	119
Résultat Global de la période		**1 354**	**-158**
Résultat net de l'exercice		**25 479**	**28 675**

Etat des flux de trésorerie
Période du 1 er janvier au 31 décembre 2025
(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		
Encaissements reçus des clients	665 180	606 828
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(594 873)	(389 288)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	21 943	69 981
Financement des adhérents	(33 242)	(735)
Encaissements provenant des crédits à court terme	57 057	263
Remboursements des crédits à court terme	(43 289)	(27 500)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	(34 104)	(28 619)
Intérêts payés	(65 866)	(62 964)
Impôts et taxes payés	(31 149)	(198 713)
Autres flux de trésorerie	75 759	(3 810)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (1)	**17 416**	**(34 557)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 094)	(1 570)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	23	173
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 010)	(33 192)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	13 875	251
Neutralisation des amortissements et provisions	(2 203)	8 255
Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	**4 591**	**(26 083)**
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		
Emission d'actions		-
Dividendes et autres distributions	(12 417)	(11 877)
Encaissements provenant des emprunts	220 658	138 285
Remboursement d'emprunts	(240 954)	(57 244)
Flux liés au contrats de location	(221)	(212)
Flux liés au financement à court terme	-	(1 700)
Variation du périmètre	-	-
Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	**(32 934)**	**67 252**
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	(10 927)	6 612
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	15 728	9 117
+/- l'effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie détenus ou dus en monnaies étrangères (6)	-	-
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (7) = (4+5+6)	**4 803**	**15 728**

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025

Rubriques (En milliers de dinars)	Capital	Autres éléments de Capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total capitaux propres
Situation au 1er janvier 2024 retraitée IFRS	**54 000**	**42 960**	**121 498**	**22 462**	**11 808**	**252 728**
Augmentation du capital et émissions	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	178	(1 483)	-	11 175	9 870
Distribution de dividendes	-	-	(11 880)	-	-	(11 880)
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**-**	**178**	**(13 363)**	**-**	**11 175**	**(2 010)**
Résultat de l'exercice	-	-	-	28 833	-	28 833
Affectation du résultat	-	-	22 462	(22 462)	-	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(158)	(158)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence						-
Autres variations	-	(35)	-	-	-	(35)
Solde au 31 décembre 2024	**54 000**	**43 103**	**130 597**	**28 833**	**22 825**	**279 359**
Augmentation du capital et émissions	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	28 454	28 454
Distribution de dividendes	-	-	(12 420)	-	-	(12 420)
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**-**	**-**	**(12 420)**	**-**	**28 454**	**16 034**
Résultat de l'exercice	-	-	-	24 125	-	24 125
Affectation du résultat	-	5 000	23 834	(28 834)	-	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(3 641)	-	1 354	(2 287)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence						-
Autres variations	-	(22)	-	-	-	(22)
Solde au 31 décembre 2025	**54 000**	**48 081**	**138 371**	**24 125**	**52 632**	**317 209**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EN IFRS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Note 1 : Présentation de la société

La société « Tunisie Leasing & Factoring » est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing et Factoring s'élève au 31 Décembre 2025 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune. Le détail se présente comme suit :

Liste des Actionnaire	N° action	Montant	% Participation
GROUPE AMEN	6 233 760	31 168 800	57,72%
GROUPE POULINA	1 315 440	6 577 200	12,18%
HORCHANI FINANCE	938 520	4 692 600	8,69%
Actionnaires Étrangers	186 840	934 200	1,73%
Public	2 125 440	10 627 200	19,68%
Total Capital Social	**10 800 000**	**54 000 000**	**100%**

Note 2 : Référentiel d'élaboration et de présentation des Etats Financiers en IFRS

2.1 Référentiel comptable

Tunisie Leasing & Factoring a procédé à l'établissement de ses premiers états financiers clos le 31 décembre 2025 conformément aux conventions, principes et méthodes comptables édictés par l'International Accounting Standards Board (IASB), et qui se composent des éléments suivants :

- Le cadre conceptuel de l'information financière ;
- Les normes IAS (International Accounting Standards) et IFRS (International Financial Reporting Standards) ; et
- Les interprétations SIC (Standard Interprétations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interprétations Committee).

L'impact de la première adoption des normes IFRS est présentée dans la **note 8 « Première application des normes internationales d'information financière »**.

2.2 Présentation des états financiers en IFRS

Un jeu complet des états financiers est composé de :

- L'état de la situation financière ;
- L'état de résultat et des autres éléments du résultat global ;
- Tableau des flux de trésorerie ;
- Tableau de variation des capitaux propres ; et
- Notes explicatives (y compris des principales méthodes comptables).

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

TLF a opté pour présenter dans un seul état le résultat net et les autres éléments de résultat global, qui part du résultat net et qui présente ensuite les autres éléments de résultat global.

L'état des flux de trésorerie présente les variations de trésorerie sur la période, liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des investissements très liquides.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont déterminés en utilisant la méthode indirecte. La répartition des flux de trésorerie entre flux d'exploitation, d'investissement et de financement repose sur le modèle économique de la société.

Les informations présentées dans les notes aux états financiers se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de la société, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

Les montants présentés dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes sont exprimés en dinar tunisien (TND), sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers de synthèse et ceux présentés dans les notes annexes.

Note 3 : Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers

3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers de Tunisie Leasing & Factoring pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, et les chiffres comparatifs de l'exercice 2024, ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et aux interprétations du comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC).

3.2 Continuité d'exploitation

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la société n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

3.3 Principales bases d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- A la date de la première application des normes IFRS (01 janvier 2023) et en application de l'IFRS 1, TLF a évalué ses immobilisations corporelles (terrains et constructions) à la juste valeur considérée coût présumé à cette date,
- Les instruments financiers actifs (instruments des capitaux propres) sont évalués à la juste valeur à la date de reporting,

3.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la société, qui est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'établissement est le dinar tunisien.

La monnaie de présentation des états financiers est le dinar tunisien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. La différence de change résultante est comptabilisée dans l'état de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

3.5 Normes comptables, amendements et interprétations que la société appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et amendements. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 au plus tôt. Les normes et amendements qui n'ont donc pas été appliqués par la société au 31 décembre 2025 et leur calendrier prévisionnel d'application sont les suivants :

Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité » : ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

Nouveautés apportées par la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » : IFRS 18 vient remplacer la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et amender d'autres normes, principalement la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie ».

Les nouvelles dispositions introduites par IFRS 18 visent à donner aux lecteurs des comptes une information plus claire, plus transparente et plus comparable de la performance financière des entreprises.

IFRS 18 reprend telles quelles une grande partie des dispositions d'IAS 1. Elle améliore la présentation de la performance financière en introduisant des changements qui s'articulent autour de trois axes principaux :

- La structuration du compte de résultat, en définissant trois catégories (Exploitation, Investissement et Financement) et en imposant aux entreprises de présenter les mêmes sous-totaux dont le résultat d'exploitation ;
- L'introduction de règles et d'indications sur la manière d'agréger et de désagréger l'information financière, tant dans les états financiers primaires que dans les notes annexes ; et
- L'amélioration de l'information fournie par les entreprises sur certains indicateurs de performance (mesures de performance définies par la direction – MPM).

La norme IFRS 18 est d'application rétrospective et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. L'IASB autorise également son application par anticipation.

3.6 Utilisation d'estimation et hypothèses dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige de la direction la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et la présentation des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la société fasse appel à l'exercice de leur jugement et utilise les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la société a recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes, et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les effets sur une estimation comptable d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'un changement de technique d'évaluation sont des changements d'estimations comptables à moins qu'ils ne résultent de la correction d'erreurs d'une période antérieure. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Le recours à ces estimations et au jugement concerne notamment les domaines suivants :

- La détermination des dépréciations destinées à couvrir le risque de crédit et l'éventuelle perte de valeur des actifs financiers (ECL) ;
- Le forward looking ;
- Les paramètres de comptabilisation des contrats de location notamment :
  - La durée à retenir pour les contrats de location avec tacite reconduction ;
  - Le taux marginal (IFRS 16) pour les besoins de l'actualisation ;
- Les actifs et les passifs d'impôt différés.
- L'évaluation des instruments financiers actifs sous forme de titres de participation ;
- La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs immobilisés ;

3.7 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (voir contrat de location) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, données en location simple.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation. TLF a utilisé le coût présumé (juste valeur) uniquement à la date de la première application des normes IFRS.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle.

La durée d'utilité des immobilisations d'exploitation est égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chaque composant est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propres.

L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation. Les durées d'amortissement retenues sont présentées comme suit :

Rubriques	Durée (ans)	Pourcentage (%)
Logiciels	5 / 3	20% / 33%
Travaux fondation	50	2,00%
Travaux génie civil	40	2,50%
Travaux électricité	30	3,33%
Menuiserie Bois	25	4,00%
Plomberie chauffage et sanitaire	25	4,00%
Ascenseur	30	3,33%
Travaux aluminium	20	5,00%
Travaux STAFF	20	5,00%
Travaux peinture	12	8,33%
Travaux d'étanchéité	25	4,00%
Agencement	25	4,00%
Travaux portes coupe-feu	30	3,33%
Détection incendies & alarme anti-intrusion	20	5,00%
Télédistribution	20	5,00%
Téléphonie	25	4,00%
Poste de transformation	30	3,33%
Groupe Electrogène	40	2,50%
Groupe eau glacée	25	4,00%
Centrales d'air	15	6,67%
Pompe à chaleur	15	6,67%
Ventilo-convecteurs	18	5,56%
Extracteurs de fumée	20	5,00%
Pompes de circulation, armoires électriques de régulation, surpresseurs	15	6,67%
Onduleurs	12	8,33%
Enseignes	20	5,00%
Matériel de sécurité	15	6,67%
Autres équipements	15	6,67%
Equipements de bureau	10	10,00%
Matériel informatique de bureau	7	14,29%
Onduleurs	8	12,50%
Serveurs	5	20,00%
Equipements Salle de réunion	10	10,00%
Matériel roulant	5	20,00%

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux Unités Génératrices de Trésorerie. S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle

valeur recouvrable de l'actif comparé à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

3.8 Instruments financiers – Actifs financiers

Un actif financier est tout actif qui est :

- De la trésorerie ;
- Un droit contractuel de recevoir d'une autre entreprise de la trésorerie ou un autre actif financier ;
- Un droit contractuel d'échanger des instruments financiers avec une autre entreprise à des conditions potentiellement favorables ; ou
- Un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise.

3.8.1 Classement et évaluation

La norme IFRS 9 prévoit le classement des actifs financiers en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont classés dans les 3 catégories comptables :

- Coût amorti ;
- Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JV par OCI recyclable en résultat) ; et
- Juste valeur par résultat net (« JVRN »).

3.8.1.1 Actifs financiers au coût amorti

Les crédits accordés par Tunisie Leasing & Factoring, ainsi que les prêts au personnel sont évalués au coût amorti

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.
Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit.
Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux contractuel étant donné que les commissions générées ne sont pas significatives.

3.8.1.2 Actifs financiers à la Juste Valeur : Instruments de capitaux propres

TLF a retenu les options suivantes pour le traitement des instruments actifs des capitaux propres :

- Les titres faisant l'objet du portage : ces instruments sont évalués à la juste valeur et les variations sont comptabilisées directement dans le résultat ;
- Les autres titres de participation : sont évalués à la juste valeur et les variations sont comptabilisées au niveau des capitaux propres dans la rubrique OCI non recyclable, c'est-à-dire les variations ne seront pas recyclées en résultat même en cas de cession. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ce choix est irrévocable.

3.8.2 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés à la juste valeur par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

3.8.3 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti : Expected Credit Loss « ECL » (crédits de leasing)

3.8.3.1 Modèle général de dépréciation

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues. Les actifs financiers au coût amorti font systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.
Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès l'octroi des prêts ou la conclusion des engagements sans attendre l'apparition d'une indication objective de dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations ou provisions à comptabiliser à chaque arrêté, ces actifs sont répartis en trois catégories en fonction de l'évolution du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale (dégradation significative du risque de crédit). Une dépréciation ou provision pour risque de crédit doit être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories.

Tunisie Leasing & Factoring conformément à la norme IFRS 9 a identifié trois « stages » correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

Pertes de crédit attendues à 12 mois (« Stage 1 ») : Si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).

Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« Stage 2 ») : La provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.

Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« Stage 3 ») :La provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé.

L'approche des pertes de crédits attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

Ainsi le positionnement d'un actif financier dans l'un ou l'autre des « stages » dépendant de l'évolution de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le montant de la dépréciation (ou de la provision pour pertes de crédit attendues) dépend du « stage » auquel l'actif financier est assigné.

3.8.3.2 Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à son ajustement de dépréciation en résultat.

- **Encours classés en stage 1 :**

A la date de leur comptabilisation initiale, les encours sont classés systématiquement en stage 1 à moins qu'ils ne s'agissent d'encours douteux/en défaut dès leur acquisition ou leur octroi.

- **Encours classés en stage 2 :**

Pour identifier les encours classés en stage 2, l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à la date de comptabilisation initiale est appréciée au sein de la société en tenant compte de toutes les informations historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, notation, indicateurs de type « Loan to value », scénarios de prévisions macro-économiques, etc.).
Les trois critères utilisés pour apprécier l'évolution significative du risque de crédit sont détaillés ci-dessous. Dès lors qu'un seul de ces trois critères est rempli, l'encours concerné est transféré de Stage 1 à Stage 2 et les dépréciations ou provisions afférentes sont ajustées en conséquence.

Critères de classification en stage 2 :

01 Créances sensibles (« mise sous surveillance »)

Pour déterminer le classement en « sensible » (notion de mise sous surveillance) de la contrepartie. La société analyse :

- La note de la contrepartie (lorsque celle-ci fait l'objet d'une analyse interne) ; et
- L'évolution du secteur d'activité, des conditions macro-économiques et du comportement de la contrepartie qui peut être également révélatrice d'une dégradation du risque de crédit ;
- Si la contrepartie a bénéficié d'une restructuration

Après revue, si la contrepartie est déclarée « sensible », l'ensemble des contrats conclus par la société avec cette contrepartie avant le passage en « sensible » est transféré en Stage 2 (dans la mesure où cette approche ne génère pas de distorsion par rapport à une analyse de la qualité de crédit à l'octroi de chaque instrument) et les dépréciations et provisions afférentes sont rehaussées à hauteur des pertes attendues à maturité.

Postérieurement à la date de mise sous surveillance d'une contrepartie, les nouveaux encours générés avec cette dernière sont classés en Stage 1.

02 Evolution de la probabilité de défaut

Cette évolution est appréciée contrat par contrat entre la date de première comptabilisation et la date de clôture.
Un contrat est réputé avoir enregistré une dégradation significative du risque de crédit si sa notation interne présente une dégradation de note de 3 crans ou plus par rapport à la note calculée au moment de l'origination du crédit ou bien si sa note passe à 6 ou 7 (sur une échelle de 1 à 7 hors défaut).

03 Existence d'un impayé supérieur à 30 jours (équivalent à 1,3 échéances)

Il existe une présomption (réfutable) de dégradation significative du risque de crédit lorsqu'un actif fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours.
Les trois critères sont symétriques, ainsi, une sortie de la liste de contreparties sensibles, une amélioration suffisante de la probabilité de défaut ou un règlement d'impayé de plus de 30 jours entraîne un retour des encours concernés en étape 1, sans période de probation en stage 2.

Restructuration :

Tout contrat ayant fait l'objet d'une restructuration sur les 12 derniers mois et qui ne soit pas en défaut est classé en stage 2.

Encours non notés :

Pour les contrats non notés par le système de notation interne qui ne sont pas en défaut, et en raison de leur ancienneté et de leur faible exposition, nous appliquons la méthodologie suivante :

- Si le client dispose de contrats notés, les contrats non notés héritent la notation des contrats notés du client.
- Dans le cas contraire, nous leur accordons la note 7, ce qui les classes en facto en stage 2.

- **Encours classés en stage 3 :**

Pour identifier les encours classés en stage 3 (encours douteux). La société applique la définition de défaut suivante :

- La survenance d'un ou plusieurs impayés supérieurs à 700 TND pour le leasing. Cet impayé peut être accompagné ou non de l'ouverture d'une procédure de recouvrement. Par ailleurs, seuls les impayés résultant de litiges commerciaux, de clauses contractuelles spécifiques ou de défaillances informatiques peuvent déroger à une mise en défaut systématique après 90 jours ;

- L'identification d'autres critères qui, indépendamment de l'existence de tout impayé, traduisant un risque probable de non-recouvrement partiel ou total des encours tels que :

    - Une forte probabilité que la contrepartie ne puisse pas honorer la totalité de ses engagements en raison d'une dégradation significative de sa situation financière, impliquant alors un risque de perte pour la société.
    - L'octroi, pour des raisons liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de concessions aux clauses du contrat de prêt qui n'auraient pas été octroyées dans d'autres circonstances (crédits dits restructurés).
    - L'existence de procédures contentieuses (mandat ad hoc, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire, ou leurs équivalents dans les juridictions concernées).

La société applique le principe de contagion à l'ensemble des encours sur la contrepartie en défaut. Il se peut que dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'étende aussi à l'ensemble des encours sur ce groupe.

Le classement en stage 3 est maintenu pendant une période de probation de 3 mois après disparition de l'ensemble des indicateurs du défaut mentionnés ci-dessus. La période de probation en stage 3 est étendue à un an pour les contrats restructurés ayant fait l'objet d'un transfert en stage 3.

3.8.3.3 Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours (l'équivalent 3,3 échéances) sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur.
La définition de « défaut » est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de « défaut » convient davantage à un instrument financier particulier.

3.8.3.4 Informations prospectives

L'évaluation des pertes de crédit attendues (ECL) suit une approche prospective afin de refléter tous les scénarios potentiels de détérioration future des créances en fonction de leur probabilité associée.
La norme exige que la valeur de PD soit prospective en fonction des variables économiques du pays ou de la région.
Les variables macro-économiques seront retenues en fonction de résultats des différents tests statistiques déroulés (de dépendance, significativité et de causalité).
L'analyse de corrélation entre les données macro-économiques et la probabilité de défaut n'a révélé aucune corrélation. Pour suivre une approche prospective, trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) ont été appliqués. Pour ce faire, des ajustements ont été apportés aux probabilités de défaut et à la LGD (pour le leasing uniquement) selon des méthodes statistiques pour les scénarios optimiste et pessimiste.

Les ECL forward looking est une moyenne pondérée des ECL découlant des 3 scénarios de base, optimiste et pessimiste avec des coefficients de pondération respectivement de 50%, 10% et 40% pour l'activité de leasing. Ces pondérations s'expliquent par le contexte économique national et international.

3.8.3.5 Mesure des pertes de crédit attendues (ECL)

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts). L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues
En pratique, pour les expositions classées en Stage 1 et en Stage 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default- « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut « Exposure at Default- « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (Stage 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la fiabilité (Stage 2).
Pour les expositions classées en Stage 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (qui devraient être reçus).

i- Probabilité de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

La PD à 1 an pour le stage 1 est la probabilité que le client fasse défaut dans un horizon de 12 mois. Cette PD est déterminée à partir de la classe de PD issue des calculs de la notation interne qui utilisent 2 modèles et des matrices de PD marginales obtenues à partir de la chaine de Markrov. La PD à 1 an utilisée pour le stage 1 est la PD à la 1ère année de la matrice des PD marginales.

La PD à maturité pour le stage 2 est déterminée année par année sur la durée résiduelle du contrat jusqu'à la fin. Pour chaque année N, il s'agit de calculer la probabilité qu'un défaut survienne sur l'année en question PD_N en supposant qu'aucun défaut ne s'est produit avant. La probabilité qu'un contrat tombe en défaut entre l'année N et l'année N+1 s'obtient par la formule $(PD_{N+1} – PD_N) / (1- PD_N)$. Le résultat obtenu est la probabilité de défaut marginale (PDM_N) entre l'année N et N+1. Ces PDM_i sont calculées selon la démarche suivante :

- Elaboration de la matrice de transition ou de migration des classes de notation interne issue de l'historique de notation (migration de notes).
- Elaboration des PD cumulées pour chaque classe de notation et par année et ce par utilisation de la chaine de Markov homogène.
- Calcul des PD marginale pour chaque classe année par année à partir des PD cumulées (PD_N) par application de la formule $(PD_{N+1} – PD_N) / (1- PD_N)$.

ii- Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.
Pour le calcul de la LGD, nous répartissons le portefeuille de l'activité Leasing en trois segments homogènes en se basant sur le type de bien de chaque contrat comme suit :

- Biens immobiliers
- Matériels spécifiques
- Matériels standards

La LGD de l'immobilier est prise forfaitairement à 25% en l'absence de modèle vu le faible nombre des contrats immobiliers.
La LGD pour le matériel standard ou spécifique se calcule selon des modèles.

iii- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les litiges de crédit.

3.8.4 Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la société ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.
Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

3.8.5 Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que la société n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.
L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.
Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.
Elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissent pas de difficulté financière.

3.8.6 Décomptabilisation d'actifs financiers

La société décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque la société a transféré les droits contractuels à recevoir, les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, l'actif est maintenu au bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.
Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif (ou la valeur comptable attribuée à la partie de l'actif décomptabilisé) et la somme de (i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu moins tout nouveau passif pris en charge) et (ii) tout gain ou perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments de résultat global est comptabilisé en résultat.

3.8.7 Portefeuille de transaction et autres actifs financiers à la JV par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction.

Les autres actifs financiers à la JV par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement à la juste valeur par capitaux propres n'a pas été retenue. Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la juste valeur sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la JV par résultat » du compte de résultat.

Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus ou moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

3.9 Opérations d'affacturage

L'affacturage (ou factoring) est une technique financière par laquelle Tunisie Leasing & Factoring (le factor) finance et, le cas échéant, gère le poste clients d'une entreprise en acquérant ses créances clients. Selon le type d'affacturage, la perte en cas d'impayé d'une créance peut soit demeurer à la charge du factor, soit faire l'objet d'un recours sur l'entreprise.

La société Tunisie Leasing & Factoring offre les produits suivants :

- Affacturage avec recours : produit d'affacturage avec recours sur le client en cas d'impayé ;
- Affacturage sans recours : produit alliant les services de l'affacturage et l'assurance-crédit. Ainsi, en cas de sinistre, le client est couvert par l'assurance-crédit jusqu'à 90% pour ses factures impayées ;

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring. Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

Les créances commerciales acquises dans une opération d'affacturage sont classées dans la catégorie des « Prêts et créances sur la clientèle ». Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, les créances sont évaluées selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif (TIE).

La commission de factoring rémunère l'effort de recouvrement de la société, la garantie accordée à l'adhérent ainsi que la gestion du compte courant de ce dernier. Elle porte sur toute la période allant de l'acquisition des factures jusqu'à la date de leur recouvrement. S'agissant d'une activité à court terme, nous avons conclu que l'impact de l'étalement de la commission de factoring sur la période moyenne de recouvrement est jugé non significatif.

Les créances d'affacturage sont représentées à l'actif du bilan pour la totalité des créances non recouvrées à la date d'établissement des comptes. Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale, correspondant au montant des factures cédées, toutes taxes comprises, par les adhérents.

Pour la détermination de la PD, les matrices trimestrielles de transition de classes du portefeuille factoring sont analysées sur une période de 7 ans glissante qui se termine avec l'année de la date d'estimation. Des matrices de transition annuelles sont obtenues à partir de ces matrices de transition trimestrielles. Le taux de défaut utilisé est le taux observé moyen obtenu à partir des matrices de transition annuelles durant la période des 7 ans.

La LGD a été calculée à partir d'une approche statistique en nous basant sur les pertes observées. Les récupérations ont été actualisées avec l'utilisation du taux de la commission de financement.

La méthodologie de calcul des dépréciations (perte attendue ou « ECL ») est basée sur les trois paramètres principaux : la probabilité de défaut « PD », la perte en cas de défaut « LGD » (Loss Given Default) et le montant de l'exposition en cas de défaut « EAD » (Exposure at Default). Les dépréciations sont le produit de la PD par la LGD et l'EAD, sur durée de vie des créances. Des ajustements spécifiques sont réalisés afin de prendre en compte les conditions courantes et les projections prospectives macro-économiques (Forward Looking).

Les dépréciations calculées sur les pertes de crédit attendues dotées également par le compte de résultat (poste « Coût du risque ») et viennent s'inscrire en diminution des créances d'affacturage. La valeur nette comptable des créances d'affacturage est présentée à l'actif du bilan dans le poste « Actifs financiers au coût amorti ».

Les travaux réalisés par Tunisie Leasing & Factoring liés à la première application d'IFRS 15 se sont appuyés sur des diagnostics réalisés qui n'ont pas identifié d'enjeux de première application de la norme IFRS 15. Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring n'a pas reconnu d'impacts liés à l'application de la norme IFRS 15 sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2024, ni sur les postes du compte de résultat des exercices 2023, 2024 et 2025.

En contrepartie de ses services, la société Tunisie Leasing & Factoring est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ; et
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte de l'adhérent.

Pour le calcul des ECL du factoring, et en raison de la faible volumétrie des contrats, nous appliquons une approche simplifiée globale sur l'ensemble du portefeuille pour le calcul de la probabilité du défaut (PD), et ce par utilisation des matrices de transition historiques sur une période de 7 ans. La perte en cas de défaut (LGD) à travers une étude statistique sur les contrats dont le recouvrement est clos. Dans cet exercice, nous avons suivi les « Lignes directrices pour la simulation d'impact de la norme IFRS 9 » fixée par la Banque Centrale de Tunisie en décembre 2022.

3.9.1 Définition du défaut

La définition du défaut utilisée se base sur la circulaire 91-24 de la BCT, qui considère qu'une créance factoring est en défaut si elle inclut au moins une facture impayée non couverte par le disponible et par le fonds de garantie, avec un retard d'au moins 90 jours après sa date d'exigibilité. De plus, un seuil absolu d'exposition de 1.667 TND a été fixé pour classer un contrat en défaut. Ainsi, les créances en défaut sont celles classées B2, B3, B4 et B5 selon la classification de la BCT.

3.9.2 Méthodologie de calcul des PD

Le portefeuille factoring est analysé sur une période de 7 ans glissante qui se termine avec l'année de la date d'estimation. Vu le faible nombre des contreparties factoring et le faible taux de défaut observé sur le portefeuille, et après avoir effectué plusieurs simulations de modélisation de la PD, nous avons opté pour une approche forfaitaire basée sur le taux de défaut historiques observés sur le portefeuille durant la période de 7 ans.

3.9.3 Calcul de la LGD

La LGD a été calculée à partir d'une approche statistique en nous basant sur les pertes observées. Les récupérations ont été actualisées avec l'utilisation du taux de la commission de financement.

3.9.4 Information prospective

L'évaluation des pertes de crédit attendues (ECL) suit une approche prospective afin de refléter tous les scénarios potentiels de détérioration future des créances en fonction de leur probabilité associée.

L'analyse de corrélation entre les données macro-économiques et la probabilité de défaut n'a révélé aucune corrélation. Pour suivre une approche prospective, trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) ont été appliqués.
Les ECL selon les 3 scénarios de base, optimiste et pessimiste sont calculées en utilisant les probabilités de défaut arrêté pour chaque scénario.
Les ECLs forward looking sont calculées en prenant la moyenne pondérée des ECL des 3 scénarios sus-indiqués en utilisant les coefficients de pondérations suivants : Scénario de base 60% ; scénario optimiste 10% et scénario pessimiste 30%. Ces pondérations s'expliquent notamment par le contexte économique et financier du pays, l'impact de la nouvelle loi relative aux chèques ainsi que par la maturité courte des créances du factoring.

3.10 Instruments financiers – Passifs

3.10.1 Comptabilisation et évaluation initiale

La société évalue un passif financier initialement à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputable à l'émission du passif financier.

Les coûts de transactions englobent les honoraires et commissions versés aux mandataires, conseils, courtiers et contrepartistes, les prélèvements des agences réglementaires et des bourses de valeurs, ainsi que les droits et taxes de transfert.

3.10.2 Classement et évaluation

Les passifs financiers sont classés dans la catégorie des passifs financiers au coût amorti.

3.10.3 Modalités de transition

Les emprunts au niveau de la société sont sous forme des emprunts locaux, emprunts étrangers et emprunts obligataires.

Pour chaque ligne d'emprunt, la société a calculé :

- Le Taux d'Intérêt Effectif (TIE)
- La charge financière au TIE
- L'amortissement des frais, commission (différence entre les charges calculées au TIE et les charges financières contractuelles)
- Le coût amorti

3.11 Produits et charges d'intérêts

Les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode du taux contractuel. Aucun retraitement des commissions n'a été retenu par TLF étant donné son impact considéré non significatif. Ainsi, les produits sont reconnus dans le résultat, tant que les conditions de recouvrement sont satisfaites (crédits classés en stage 1 et stage 2).
Les intérêts financiers (intérêts IFRS 9) sont comptabilisés en produits sur les lignes classées en stage 3 sur la base de leur valeur nette comptable en utilisant du TIE.
Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à savoir les emprunts sur les opérations avec les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre, les dettes subordonnées ainsi que les passifs locatifs.
Le Taux d'Intérêt Effectif est le taux d'actualisation qui assure l'égalité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux d'intérêt effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

3.12 Contrats de location

Selon la norme IFRS 16, l'existence d'une location dans un contrat repose principalement sur le contrôle exercé par le preneur sur le droit d'utiliser un actif identifié pendant une durée déterminée.

IFRS 16 impose au locataire la comptabilisation au bilan des contrats de location sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué présenté, à l'actif parmi les immobilisations corporelles, et d'un passif locatif.

Le passif locatif est une dette financière qui correspond à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés sur la durée du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et le passif de location actuariellement en retenant comme taux d'actualisation le taux d'emprunt marginal de la société.

Modalité de transition

La mise en œuvre de la norme IFRS 16, chez TLF, porte exclusivement sur les actifs immobiliers loués pour les besoins de l'exploitation au titre d'agences commerciales.

Le principal impact sur le compte de résultat est le remplacement des loyers comptabilisés linéairement en charges d'exploitation par une augmentation des charges d'intérêts en produit net du fait des dettes de location, et une augmentation des charges d'amortissement du fait des droits d'utilisation.

La charge relative au passif locatif figure en charge d'intérêt au sein du résultat financier alors que la charge d'amortissement du droit d'utilisation est comptabilisée parmi les charges d'exploitation.

TLF a suivi la démarche suivante lors de la transition :

- En application des mesures de simplification prévues par la norme, la société ne capitalise pas les contrats de location de courte durée (durée de 12 mois ou moins) et les contrats de location de biens de faible valeur.
- La durée de vie utile considérée pour le calcul du « Droit d'utilisation » des contrats de location des agences est de 10 ans.
- Le taux d'endettement marginal du preneur est utilisé pour le calcul de l'actualisation de la dette locative.

3.13 Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de la société sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation ;
- Les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en Tunisie par les compléments de retraite, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

3.13.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.13.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action de Tunisie Leasing & Factoring, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

3.13.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par la société du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

3.13.4 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis. La société distingue les régimes à cotisations définis et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font pas l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charge.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime.

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à la société tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour la société prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts sur le passif pu l'actif net au titre des prestations définies).

3.14 Provisions et passifs éventuels

Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles relatives aux instruments financiers, et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux et sociaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès que cette actualisation présente un caractère significatif.

3.15 Impôts exigibles courants et différés

La charge d'impôt sur les bénéfices exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans le pays d'implantation de la société sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où la société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'appréciation est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines. La société adopte la démarche suivante :

- La probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appropriée ;
- L'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

3.16 Bénéfice par action

La société présente des données de base et diluées sur le bénéfice par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 4 : Exposition et gestion des risques

Les activités de Tunisie Leasing & Factoring comportent des risques inhérents qui sont gérés à travers un processus continu d'identification, de surveillance et de mise en œuvre de plans d'action pour les mesures correctives. Ce processus de gestion est essentiel pour garantir la rentabilité continue de la société. La taxonomie des risques identifiés par la société comprend :

- Le risque de crédit ;
- Le risque de liquidité ;
- Le risque de change ;
- Le risque global du taux d'intérêt ; et
- Les risques opérationnels ;
-

4.1 Organisation de la gestion des risques

La gouvernance du dispositif de management des risques est composée de 3 niveaux :

- Niveau de surveillance : assuré par le Conseil d'Administration et le comité des risques ;
- Niveau exécutif : assuré par la direction de la société ;
- Niveau opérationnel : assuré par la direction risques au sein de la société.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- Identifier, mesurer et surveiller l'adéquation et l'efficacité du cadre de gestion des risques (une approche proactive de la gestion des risques) ;
- Revoir, approuver et surveiller le profil de risque de l'établissement et les seuils de tolérance en vigueur ;
- Développer la culture des risques ;
- Veiller au respect des règles prudentielles et du dispositif d'appétence aux risques ;
- Formaliser un reporting risk aux instances de TLF et à la BCT ;
- La protection des clients et la minimisation de leurs risques financiers ;
- La protection des intérêts des actionnaires de la société et investisseurs (notamment les bailleurs de fonds) ;
- La préservation de son patrimoine (ses actifs).

4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de Tunisie Leasing & Factoring, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification.

Lorsqu'elle assume des risques de crédit, la société privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels Tunisie Leasing & Factoring a établi une relation de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme. Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération.

Dans une opération de crédit, l'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. Pour les opérations à moyen et long terme, la maturité des financements doit rester compatible avec la durée de vie économique de l'actif financé et l'horizon de visibilité des flux de trésorerie de l'emprunteur.

Dispositif de suivi et de surveillance du risque de crédit :

i- Principes généraux

La politique d'octroi de crédit repose sur les grands principes suivants :

- Des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mises en place afin que les engagements des contreparties de Tunisie Leasing & Factoring S.A. et de ses filiales n'atteignent pas une concentration excessive du portefeuille, et, a fortiori les plafonds réglementaires ;
- Un processus d'engagement encadré : les décisions d'engagement sont prises soit par un comité de crédit, soit par un délégataire dûment habilité ;
- Le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier niveau et de deuxième niveau ;
- Des revues périodiques du portefeuille sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent ;
- L'identification des incidents et l'évaluation de la situation financière des débiteurs permettant l'actualisation de la notation des contreparties ;
- La tenue d'un tableau de bord des risques compromis (indicateurs, engagements, structure des portefeuilles, estimation de recouvrement) ;
- Un modèle de portefeuille est utilisé au sein de TLF permettant les calculs des pertes futures sur les risques avérés autre que compromis.

ii- Système de notation interne

Pour l'activité du leasing, la société utilise deux modèles de notation interne des crédits appliqués à deux segments de clientèle. Un système de notation interne est un système d'évaluation du risque de crédit développé et utilisé en interne. Ce système permet d'attribuer une note à chaque emprunteur reflétant la probabilité estimée de défaut (PD) et/ou la qualité de crédit.

iii- Incorporation d'informations prospectives

La société intègre des informations prospectives à la fois pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale et pour mesurer l'ECL. La société formule trois scénarios économiques : un scénario de base, qui est le scénario central, développé en interne sur la base de prévisions consensuelles, et deux scénarios moins probables, un scénario à la hausse (scénario pessimiste) et un à la baisse (scénario optimiste). Des ajustements à la hausse ont été apportées aux probabilités de défaut et à la LGD pour simuler des conditions économiques plus défavorables pour le scénario pessimiste. De même, des ajustements à la baisse ont été apportées pour simuler des conditions économiques plus favorables pour le scénario optimiste. Les ECL retenues sont obtenues par une moyenne pondérée des ECL calculées selon les scénarios de base, optimiste et pessimiste.

4.3 Risque de liquidité

Il s'agit du risque qu'une entreprise éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui se dénouent par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

Tunisie Leasing & Factoring dispose d'un processus rigoureux pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler le risque de liquidité. Ce processus inclut un mécanisme sûr permettant une projection complète des flux de trésorerie à cycle continu et en mettant en place des plans d'action à court et moyen terme pour garantir la disponibilité d'actifs liquides.

Par ailleurs, un suivi des ratios de liquidité et de l'adéquation des actifs et des passifs en termes de maturité est fait sur une base trimestrielle lors du comité ALCO.

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle, ils sont positionnés en « Indéterminée ».

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2025					
	0-3 mois	3 mois - 1 an	1- 5 ans	> 5 ans	Indéter-minée	Total
Caisses et avoirs auprès des Banques	0	0	0	0	5 142	5 142
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	169	0	0	0	0	169
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	21 248	21 248
Instruments dérivés	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	179 830	179 830
Actifs financiers au coût amorti	161 667	345 771	492 692	4 625	16 522	1 021 278
Actifs d'impôts courants et différés	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	6 771	6 771
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0	0	0	0	0
Participation dans les entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	19 892	19 892
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	1 939	1 939
Ecarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Total Actifs financiers par devise	**161 836**	**345 771**	**492 692**	**4 625**	**251 344**	**1 256 269**
Passifs financiers au coût amorti	717 887	0	0	0	-3 359	714 528
Passifs d'impôts courants et différés	0	0	0	0	63 714	63 714
Autres passifs	0	0	0	0	137 296	137 296
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0	0	0	0	0
Provision	0	0	0	0	23 589	23 589
Total Passifs financiers par échéance	**717 887**	**0**	**0**	**0**	**221 239**	**939 126**

4.4 Risque de change

Le risque de change correspond au risque de réduction du bénéfice en raison d'une asymétrie entre les monnaies des actifs et des dettes. Le risque est encouru en cas de variation défavorable des taux de change du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Tunisie Leasing & Factoring a une exposition au risque de change limitée à ces participations en dehors de la Tunisie.

4.5 Risque global de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt peuvent être de différents types, mais le plus important pour Tunisie Leasing & Factoring est le risque lié à une asymétrie de « repricing » pouvant influer sur le bénéfice de l'établissement, c'est-à-dire le réajustement des taux des actifs et des dettes dû à une évolution du coût des ressources. Le risque de « repricing » mesure la relation existante entre le coût des ressources de l'établissement et le taux qu'il facture à ses clients sur les produits de prêt.

Dans le cadre de sa politique d'appétence aux risques, Tunisie Leasing & Factoring fixe des limites d'exposition au risque de taux d'intérêt.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Augmentation du TMM	50 pb	50 pb
Impact sur la marge nette d'intérêt	1 MD	1,2 MD
Diminution du TMM	50 pb	50 pb
Impact sur la marge nette d'intérêt	(1) MD	(1,2) MD

4.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte causé par des déficiences ou des défaillances dans les processus de contrôle interne, des personnes, les systèmes d'information et des événements externes.

Cette catégorie de risque comprend notamment :

- Les risques de non-conformité (y compris les risques juridiques et fiscaux) : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités financières qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance,
- Le risque de réputation : risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité de la société à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement,
- Le risque de conduite inappropriée « misconduct » : risque résultant d'action (ou inactions), ou de comportements de la société, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le code de conduite de la société, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la société,
- Les risques IT et de la sécurité des systèmes d'information (cybercriminalité, défaillance de services…),

Un certain nombre de mesures et de stratégies sont implémentées afin de minimiser les risques opérationnels. A titre indicatif, nous citons les éléments suivants :

- Séparation claire des responsabilités, incluant la nécessité d'obtenir des autorisations indépendantes pour les transactions ;
- Mesures de contrôles et procédures documentées.

La surveillance des risques opérationnels se fait à travers les missions de contrôle permanent ou périodique effectuées par :

- Le département risque,
- Le département de la Conformité et du Contrôle Permanent Opérationnel,
- Le département d'Audit Interne,
- Les Auditeurs Externes,
- Les Auditeurs de la Sécurité du système d'information,

Le Comité d'Audit et le Comité des Risques veillent au bon fonctionnement de ce dispositif de contrôle.

Note 5 : Ratio de solvabilité

FONDS PROPRES NETS DE BASE (FPNB)	**159 930**
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (FPC)	**25 390**
Fonds propres complémentaires de premier niveau (H)	-
Fonds propres complémentaires de deuxième niveau (I)	25 390
FONDS PROPRES NETS (FPN)	**185 320**
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (RE)	**1 253 494**
1- Actifs pondérés au titre des risques de crédit et de contrepartie sur les instruments dérivés (R1)	**1 097 395**
1-1 actifs pondérés au titre des risques de crédit (E1)	1 097 395
1-2 actifs pondérés au titre des risques de contrepartie sur les instruments dérivés (F)	-
2- Actifs pondérés au titre des risques opérationnels (R2)	**156 099**
3- Actifs pondérés au titre des risques de marché (R3)	**-**
3-1 actifs pondérés au titre du risque de taux d'intérêt "général + spécifique" (RST)+(RGT)	-
3-2 actifs pondérés au titre du risque de variation de prix des titres de propriété "général + spécifique" (RSA)+(RGA)	-
3-3 actifs pondérés au titre du risque de change (RCH)	-
3-4 actifs pondérés au titre du risque de règlement-livraison (R4)	
300% des dépassements enregistrés par rapport aux normes prévues au niveau des articles 50, 51 et 52 de la présente circulaire (DE)	-
RATIO DE SOLVABILITE (RS) = (FPN / (RE+DE)) × 100	**14,78%**
RATIO TIER 1 (RT1) = (FPNB/(RE+DE)) × 100	**12,76%**

Note 6 : Notes sur le bilan

Note 6.1 : Caisses et avoirs auprès des banques

Ce poste comprend principalement la caisse et les dépôts auprès des banques.

Rubriques	31/12/2024	31/12/2024
Caisse dinars	70	52
Caisse devises	-	-
Banque dinars	5 070	15 687
Banque devise	-	-
TOTAL	**5 141**	**15 739**

Note 6.2 : Actifs financiers au coût amorti

Ce poste se présente comme suit :

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Opérations de location financement (1)	872 325	839 876
Opérations d'affacturage (2)	148 096	118 745
Autres actifs financiers au coût amorti (3)	857	50 485
TOTAL	**1 021 278**	**1 009 106**

(1) Opérations de location financement

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Encours financiers	872 482	818 220
Créances en cours	10 499	12 756
Impayés	60 216	59 621
Encours douteux	-	-
Intérêts Constatés d'avance	890	11 001
Créances de location financement bruts	**944 087**	**901 597**
ECL (Stage 1)	(6 445)	(5 423)
ECL (Stage 2)	(8 317)	(8 641)
ECL (Stage 3)	(57 001)	(47 657)
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	**(71 763)**	**(61 721)**
Solde au 31 décembre	**872 325**	**839 876**

Informations complémentaires au titre des opérations location financement

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2025	31/12/2024
Montant brut des investissements	**843 089**	**788 262**
Montant pour les cinq prochaines années		
À moins d'un an	345 771	318 586
D'un à deux ans	251 747	236 582
De deux à trois ans	148 398	141 632
De trois à quatre ans	70 300	64 779
De quatre à cinq ans	22 248	20 484
Investissements au-delà de cinq ans	4 625	6 200
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	**882 982**	**830 976**
Échéances des créances locatives pour les cinq prochaines années		
À moins d'un an	385 664	361 300
D'un à deux ans	251 747	236 582
De deux à trois ans	148 398	141 632
De trois à quatre ans	70 300	64 779
De quatre à cinq ans	22 248	20 484
Investissements au-delà de cinq ans	4 625	6 200

(2) Opérations d'affacturage

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Comptes des acheteurs locaux avec recours	156 135	122 943
Comptes des acheteurs locaux sans recours	-	-
Comptes des acheteurs export	996	1 449
Comptes des acheteurs import	-	-
Créances d'affacturage brutes	**157 131**	**124 392**
ECL (Stage 1)	(3 898)	(1 799)
ECL (Stage 2)	(266)	(365)
ECL (Stage 3)	(4 870)	(3 482)
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	**(9 035)**	**(5 647)**
TOTAL	**148 096**	**118 745**

(3) Autres actifs financiers au coût amorti

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel	663	795
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	232	228
Autres prêts et créances	-	-
Certificat de dépôt	-	49 500
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(38)	(38)
TOTAL	**857**	**50 485**

Note 6.3 : Actifs financiers évalués à la Juste Valeur par le biais du compte de résultat

Ce poste se présente comme suit :

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Actions	140	148
Parts dans les OPCVM	29	20
TOTAL	**169**	**168**

Note 6.4 : Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce poste se présente comme suit :

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Instruments de dette "désignés à JV	21 248	15 120
TOTAL	**21 248**	**15 120**

Note 6.5 : Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Rubriques (en milliers de dinars)	31/12/2025			31/12/2024		
	Coût D'acquisition	Variation cumulée de la JV	Juste Valeur	Coût D'acquisition	Variation cumulée de la JV	Juste Valeur
Titres de participation côtés	**4 999**	**-**	**4 999**	**4 999**	**(773)**	**4 226**
ENNAKL	4 999	-	4 999	4 999	(773)	4 226
Titres de participation non-côtés	**81 305**	**93 515**	**174 830**	**81 305**	**39 698**	**121 003**
AMEN Santé	1 194	426	1 619	1 194	426	1 619
Tunisie Location Longue Durée	174	24 813	24 987	164	24 813	24 977
Maghreb Leasing Algérie	53 995	78 589	132 584	53 995	24 474	78 469
TLG Finances	17 420	(11 380)	6 040	17 420	(11 201)	6 219
ALIOS	1 456	(81)	1 375	1 456	37	1 493
Société Tunisienne d'Ingénierie Financière	40	-	40	40	-	40
Tunisie Valeurs	-	-	-	-	-	-
Tuninvest SICAR	521	-	521	521	-	521
Tunisie Participations	2	-	2	2	-	2
Tuninvest International SA	-	-	-	-	-	-
Tuninvest Innovation SICAR	136	-	136	136	-	136
S.P.C. S	1 857	2 189	4 046	1 857	2 189	4 046
Académie	-	-	-	-	-	-
Taysir Microfinance	-	-	-	-	-	-
FCPR Tuninvest Croissance	1 921	-	1 921	1 921	-	1 921
STLV	-	-	-	-	-	-
Assurances COMAR VIE CIV	2 600	(1 041)	1 559	2 600	(1 041)	1 559
Total	**86 314**	**93 515**	**179 830**	**86 304**	**38 925**	**125 229**

Mouvements des Titres de Participation

Rubriques (en milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Solde au 1er janvier	**125 229**	**78 431**
Acquisitions/décaissements	10	27 192
Cessions/remboursements	-	-
Transferts vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	54 591	19 606
Solde au 31 décembre	**179 830**	**125 229**

(*) Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Gains latents	106 146	51 940
Pertes latentes	(12 501)	(13 015)
Total	**93 515**	**38 925**

Note 6.6 : Actifs immobilisés

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de location simple et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations Incorporelles :		
Valeur Brute	12 134	11 964
Amortissements	(10 195)	(10 222)
Valeur Nette Comptable des Immobilisations Incorporelles	**1 939**	**1 741**
Immobilisations Corporelles :		
Valeur Brute	26 708	25 920
Amortissements	(7 673)	(6 738)
Valeur Nette Comptable des Immobilisations Corporelles	**19 034**	**19 182**
Valeur Nette Comptable des Immobilisations Incorporelles & Corporelles	**20 973**	**20 923**

Tableau de variation des Immobilisations Incorporelles

Rubriques (En milliers de dinars)	Logiciel	Concession et brevets	Autres immob incorporelles	Logiciel en cours	Autres immob en cours	Total
Coût						
Solde au 1er janvier 2024	11 846	-	-	23	-	11 869
Acquisitions	117	-	-	-	-	117
Cessions	-	-	-	(23)	-	(23)
Solde au 31 décembre 2024	**11 964**	**-**	**-**	**-**	**-**	**11 964**
Solde au 1er janvier 2025	11 964	-	-	-	-	11 964
Acquisitions	60	-	-	110	-	170
Transfert	69	-	-	(69)	-	-
Solde au 31 décembre 2025	**12 093**	**-**	**-**	**41**	**-**	**12 134**
Amortissements et pertes de valeur cumulés						
Solde au 1er janvier 2024	(9 386)	-	-	-	-	(9 386)
Amortissement de l'année	(837)	-	-	-	-	(837)
Solde au 31 décembre 2024	**(10 222)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(10 222)**
Solde au 1er janvier 2025	(10 222)	-	-	-	-	(10 222)
Amortissement de l'année	27	-	-	-	-	27
Solde au 31 décembre 2025	**(10 195)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(10 195)**
Valeurs comptables nettes						
Solde au 1er janvier 2024	2 461	-	-	23	-	2 484
Solde au 31 décembre 2024	**1 741**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 741**
Solde au 31 décembre 2024	**1 898**	**-**	**-**	**41**	**-**	**1 939**

Tableau de variation des Immobilisations Corporelles

Rubriques (En milliers de dinars)	Terrains	Constructions	Matériel de transport	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Agencements et installations	Droit d'usage	Total
Coût								
Solde au 1er janvier 2024	4 996	12 002	2 782	1 029	2 769	1 241	1 430	26 250
Acquisitions	-	-	1 074	4	129	212		1 418
Cessions	-	-	(315)	-	(3)	-		(318)
Solde au 31 décembre 2024	**4 996**	**12 002**	**3 541**	**1 033**	**2 895**	**1 453**	**1 430**	**27 350**
Solde au 1er janvier 2025	4 996	12 002	3 541	1 033	2 895	1 453	1 430	27 350
Acquisitions	-	-	375	26	116	386		902
Cessions	-	-	(115)	-	-	-		(115)
Solde au 31 décembre 2025	**4 996**	**12 002**	**3 801**	**1 058**	**3 011**	**1 839**	**1 430**	**28 137**
Amortissements et pertes de valeur cumulés								
Solde au 1er janvier 2024	-	(1 430)	(825)	(824)	(2 309)	(582)	(286)	(6 255)
Amortissement de l'année	-	(358)	(416)	(40)	(223)	27	(143)	(1 153)
Cessions	-	-	238	-	4	-		242
Solde au 31 décembre 2024	**-**	**(1 788)**	**(1 002)**	**(864)**	**(2 529)**	**(554)**	**(429)**	**(7 167)**
Solde au 1er janvier 2025	-	(1 788)	(1 002)	(864)	(2 529)	(554)	(429)	(7 167)
Amortissement de l'année	-	(296)	(494)	(39)	174	(372)	(143)	(1 171)
Cessions	-	-	92	-	-	-	-	92
Solde au 31 décembre 2025	**-**	**(2 084)**	**(1 404)**	**(903)**	**(2 355)**	**(927)**	**(572)**	**(8 245)**
Valeurs comptables nettes								
Solde au 1er janvier 2024	4 996	10 572	1 958	205	460	660	1 144	19 994
Solde au 31 décembre 2024	**4 996**	**10 213**	**2 539**	**169**	**365**	**899**	**1 001**	**20 183**
Solde au 31 décembre 2025	**4 996**	**9 917**	**2 397**	**156**	**656**	**912**	**858**	**19 892**

Note 6.7 : Droits d'utilisation d'actifs

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture	1 430	1 430
Acquisitions	-	-
Sorties	-	-
Valeur brute des droits d'utilisation	**1 430**	**1 430**
Amortissements cumulées – ouverture	(429)	(286)
Dotations aux amortissements	(143)	(143)
Sorties	-	-
Amortissements cumulés - fin	**(572)**	**(429)**
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	**858**	**1 001**

Note 6.8 : Autres actifs

Rubriques (en milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Actif du régime de prestation définie AGR	595	285
Actif du régime de prestation définie IDR	1 302	686
Adhérents, contrats résiliés	21	21
Avances et acomptes au personnel	454	465
Cautionnements Citi Bank	19	19
Cautionnements imputables aux adhérents	(19)	(19)
Charges constatées d'avance sur avantages au personnel	77	95
Charges payées d'avance	614	404
Compte d'attente – actif	847	752
Débiteurs divers	2 275	3 592
Dépôts et cautionnements versés	756	762
Effets à recevoir	-	-
Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	157	243
Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	120	110
Frais d'émission des emprunts	-	-
Indemnités d'assurance-crédit reçues et non encaissées	196	196
Produits à recevoir des adhérents	-	-
Produits à recevoir des tiers	1 167	1 218
Règlement égarés	-	-
Résorption frais d'émission des emprunts	-	-
État, impôt et taxes	-	-
Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(196)	(196)
Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	-	-
Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(813)	(1 866)
Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(21)	(21)
Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(130)	(166)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(214)	(214)
Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	-	-
Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(436)	(447)
TOTAL	**6 771**	**5 920**

Note 6.9 : Passifs financiers au coût amorti

Les dettes qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ni comme des capitaux propres sont initialement comptabilisées à leur juste valeur diminuée des frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (1)	371 150	368 616
Dettes représentées par un titre (2)	283 543	294 175
Dettes envers la clientèle opérations de location Financement (3)	22 056	22 545
Dettes envers la clientèle opérations d'affacturage (4)	36 676	34 028
TOTAL	**713 425**	**719 364**

(1) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Banques locales	276 040	283 703
Ressources extérieures à long terme	67 821	70 498
Avoirs en comptes des établissements bancaires en dinars	339	11
Ligne d'avance	28 500	14 500
Certificats de dépôts	-	-
Crédit à court terme	356	587
Intérêts à payer sur ressources extérieures	1 490	1 799
Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	(3 393)	(2 482)
Intérêts constatés d'avance sur certificat de dépôts	-	-
Total	**371 151**	**368 616**

(2) Dettes représentées par un titre

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires et privés à long terme	266 928	276 884
Intérêts courus sur emprunts obligataires	16 614	17 291
Total	**283 543**	**294 175**

Evolution des dettes et assimilés au cours de l'exercice

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2024	Émission	Remboursement	31/12/2025
Emprunts obligataires	276 884	74 782	(84 738)	266 928
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Total	**276 884**	**74 782**	**(84 738)**	**266 928**

(3) Dettes envers la clientèle (opérations de location financement)

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes reçus des clients	13 370	13 430
Dépôts et cautionnements reçus	8 686	9 115
Total	**22 056**	**22 545**

(4) Dettes envers la clientèle (opérations d'affacturage)

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Fonds de garantie (FDG Domestique)	14 781	11 850
FDG comptes en devise	198	188
Compte import	-	-
Disponibles locaux	16 552	17 867
Disponibles export	464	687
Financement par B.O.	4 681	3 435
Total	**36 675**	**34 028**

Note 6.10 : Obligations locatives

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture	1 204	1 290
Nouvelles obligations locatives	-	-
Charges financières	118	127
Remboursements	(221)	(212)
Total	**1 102**	**1 204**

Note 6.11 : Passifs d'impôts courants et différés

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans le tableau suivant (les actifs d'impôts différés sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif) :

Rubriques (en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2025	31/12/2024
Passifs d'impôt exigibles	9 259	4 891
Passifs d'impôt différés (*)	54 516	39 699
Passifs d'impôts courants et différés	**63 775**	**44 590**

(*) Passifs d'impôt différés

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	01/01/2024	Résultat net de l'exercice (P&L)	Montant constaté en capitaux propres	Transfert en passif	31/12/2024
Différences temporaires	(7 424)	(132)	-	(830)	(8 386)
Retraitements des engagements de retraite	(2 049)	(353)	(119)	(0)	(2 521)
Retraitements des prêts au personnel	15	0	-	0	15
Retraitement des contrats de location	(63)	(35)	-	-	(98)
Retraitement ID JV instruments financiers	16 436	1 063	-	9 273	26 772
Elimination des provisions internes	-	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	11 774	5 961	-	684	18 418
Réévaluation des immobilisations	5 076	(186)	-	608	5 498
Actifs/Passifs d'impôt différé au 31 décembre	**23 765**	**6 318**	**(119)**	**9 735**	**39 699**

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2024	Résultat net de l'exercice (P&L)	Montant constaté en capitaux propres	Transfert en passif	31/12/2025
Différences temporaires	(8 386)	-	-	(0)	(8 386)
Retraitements des engagements de retraite	(2 521)	124	1 249	(0)	(1 148)
Retraitements des prêts au personnel	15	(3)	-	0	12
Retraitement des contrats de location	(98)	(19)	-	-	(117)
Retraitement ID JV instruments financiers	26 772	(2 324)	-	26 204	50 652
Elimination des provisions internes	-	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	18 418	(7 371)	-	-	7 687
Réévaluation des immobilisations	5 498	257	-	-	5 755
Actifs/Passifs d'impôt différé au 31 décembre	**39 699**	**(9 337)**	**1 249**	**26 204**	**54 455**

Note 6.12 : Autres passifs

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés	115 071	119 314
Diverses charges à payer	2 113	1 201
Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 925	1 586
Personnel, rémunérations dues	36	34
Etat, impôts et taxes à payer	3 851	2 088
Dividendes à payer	32	29
Créditeurs divers	8 860	9 632
C.N.S. S	1 258	1 118
Comptes courants – passif	-	-
Produits constatés d'avance	1 754	1 983
Avance sur titres immobilisés	-	-
Personnel, autres charges à payer	2 396	1 876
Créances perçues d'avance	-	-
Autres comptes d'attente	(0)	(0)
Total	**137 296**	**138 860**

Note 6.13 : Provisions

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour risques divers (1)	15 846	13 992
Personnel, provisions pour congés payés	895	931
Provisions pour indemnité de départ à la retraite (2)	3 716	5 650
Provisions pour assurance groupe de retraite	595	595
Provisions pour agios réservés ifrs9	2 538	2 538
Total	**23 589**	**23 705**

(1) Provisions pour risques divers

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	01/01/2024	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour litiges	-			-
Provisions pour risques divers	18 920	250	(5 178)	13 992
Total	**18 920**	**250**	**(5 178)**	**13 992**

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provisions pour litiges	-			-
Provisions pour risques divers	13 992	3 998	(2 144)	15 846
Total	**13 992**	**3 998**	**(2 144)**	**15 846**

(2) Provisions pour engagements sociaux

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture pour le passif (actif) net au titre des prestations définies et ses composantes.

Composants du coût des prestation définies : Indemnités de départ à la retraite

Rubriques (En milliers de dinars)	Obligations au titre des prestations définies		Juste valeur des actifs du régime		Passif net au titre des prestations définies (actif)	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Solde au 1er janvier	5 650	4 670	(686)	(219)	4 964	4 451
Inclus dans le résultat						
Le Coût du service rendus au cours de la période	872	269	(47)	-	825	269
Le coût des services passés / amendement	-	-	-	-	-	-
Le produit ou la charge d'intérêts	-	467	-	(22)	-	445
Prestations servies par les employés	(265)	-	265	-	-	-
Sous Total	**607**	**736**	**218**	**(22)**	**825**	**715**
Inclus dans OCI						
Perte (gain) de réévaluation :						
- les écarts actuariels découlant de changements dans :	(2 541)	243	-	-	(2 541)	243
Hypothèses démographiques	(2 541)	(0)	-	-	(2 541)	(0)
Hypothèses financières	-	131	-	-	-	131
Ajustement de l'expérience	-	112	-	-	-	112
-le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	-	-	(62)	34	(62)	34
-Effet des fluctuations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Sous Total	**(2 541)**	**243**	**(62)**	**34**	**(2 603)**	**277**
Les cotisations au régime :						
Cotisations payées par l'employeur	-	-	(772)	-	(772)	-
Cotisations payées par les employés	-	-	-	(479)	-	(479)
Sous Total	**-**	**-**	**(772)**	**(479)**	**(772)**	**(479)**
Solde au 31 décembre	**3 716**	**5 650**	**(1 302)**	**(686)**	**2 413**	**4 964**

Composants du coût des prestation définies : Assurance Groupe de Retraite

Rubriques (En milliers de dinars)	Obligations au titre des prestations définies		Juste valeur des actifs du régime		Passif net au titre des prestations définies (actif)	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Solde au 1er janvier	595	595	(285)	(285)	310	310
Inclus dans le résultat	-	-	-	-	-	-
Le Coût du service rendus au cours de la période	-	-	-	-	-	-
Le coût des services passés / amendement	-	-	-	-	-	-
Le produit ou la charge d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Prestations servies par les employés	-	-	(310)	-	(310)	-
Sous Total	-	-	(310)	-	(310)	-
Inclus dans OCI	-	-	-	-	-	-
Perte (gain) de réévaluation :	-	-	-	-	-	-
- les écarts actuariels découlant de changements dans :	-	-	-	-	-	-
Hypothèses démographiques	-	-	-	-	-	-
Hypothèses financières	-	-	-	-	-	-
Ajustement de l'expérience	-	-	-	-	-	-
-le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	-	-	-	-	-	-
-Effet des fluctuations des taux de change	-	-	-	-	-	-
Sous Total	-	-	-	-	-	-
Les cotisations au régime :	-	-	-	-	-	-
Cotisations payées par l'employeur	-	-	-	-	-	-
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-	-	-
Sous Total	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre	**595**	**595**	**(595)**	**(285)**	**-**	**310**

Note 6.14 : Capitaux propres

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de l'exercice	24 125	28 834
Rémunération nette attribuable aux Titres subordonnés et super-subordonnés		
Frais d'émissions relatifs aux Titres subordonnés et super-subordonnés		
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	**24 125 113**	**28 834 085**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	10 800 000	10 800 000
Résultat par action ordinaire (en TND)	**2,234**	**2,670**
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	10 800	10 800
Résultat dilué par action ordinaire (en TND)	**2,234**	**2,670**

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, à l'exception des actions propres.

L'actionnariat au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Rubriques	En nombre d'action	En valeur	% de détention
GROUPE AMEN BANK	6 253 935	31 270	57,91%
GROUPE POULINA	1 315 847	6 579	12,18%
HORCHANI FINANCE	938 719	4 694	8,69%
MENINX HOLDING	453 338	2 267	4,20%
Actionnaires étrangers	29 557	148	0,27%
PUBLIC	1 808 604	9 043	16,75%
Total des capitaux propres	**10 800 000**	**54 000**	

Note 7 : Notes sur l'état de résultat

Le produit Net (PN) regroupe :

- Les produits et charges d'intérêts ;
- Les commissions ;
- Les gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- Les gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti ;
- Les produits et charges des autres activités.

Note 7.1 : Intérêts et produits assimilés

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations de location financement (1)	110 483	114 004
Opérations d'affacturage	13 424	16 658
Autres produits	35	40
Total	**123 942**	**130 702**

Produits sur opérations de location financement :

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts conventionnels	110 326	102 685
Intérêts de retard	2 213	1 706
Intérêts de retard antérieurs	473	569
Intérêts inclus dans les loyers	(355)	1 019
Intérêts intercalaires	179	234
Produits financiers les créances S3 IFRS9	(2 352)	7 791
Total	**110 483**	**114 004**

Note 7.2 : Commissions en produits

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations de location financement (1)	1 760	1 866
Opérations d'affacturage (2)	4 415	5 741
Total	**6 175**	**7 607**

(1) Commissions sur opérations de locations financement

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits accessoires	998	1 043
Commissions assurances	762	823
Total	**1 760**	**1 866**

(2) Commissions sur opérations d'affacturage

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2025	31/12/2024
Commissions de factoring	4 273	5 516
Autres commissions de factoring	142	225
Total	**4 415**	**5 741**

7.3 : Intérêts et charges assimilées

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des emprunts bancaires locaux	(30 938)	(28 859)
Intérêts des emprunts bancaires étrangers	(4 712)	(8 250)
Intérêts des emprunts obligataires	(27 938)	(27 166)
Intérêts sur opérations de financement (charges)	(36)	(61)
Total des charges financières des emprunts	**(63 624)**	**(64 336)**
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	45	66
Charges financières sur Obligations locatives	(118)	(127)
Autres charges financières	(3)	(83)
Charges financières sur AGR	-	-
Charges financières sur IDR	-	(445)
Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	-	-
Gains sur opérations de change	1	8
Pertes sur opérations de change	(395)	(54)
Pénalités fiscales et sociales	-	(62)
Total des autres charges financières	**(470)**	**(696)**
TOTAL	**(64 093)**	**(65 033)**

7.4 : Commissions encourues

Ce poste comprend les commissions encourues sur opérations d'affacturage :

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Commissions encourues	(17)	(17)
Commissions servies apporteurs	(12)	(20)
Commissions servies domestique	-	-
Total	**(29)**	**(37)**

7.5 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option a la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

Les gains nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que La société a désigné comme évaluables a la juste valeur par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation a la juste valeur par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués à la juste valeur sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts ».

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Produits des titres immobilisés	-	259
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	-	-
Revenus des autres créances immobilisées	2 765	3 073
Revenus des valeurs mobilières de placement	8	10
Retenues à la source libératoires	-	-
Variation de la JV des instruments financiers	128	(592)
Total	**2 901**	**2 750**

7.6 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat. En cas de cession, les variations de juste valeur ne sont pas transférées en résultat mais directement dans le poste réserves en capitaux propres. Seuls les dividendes affectent le résultat dès lors qu'ils correspondent à un retour sur l'investissement.

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Produits des participations	13 797	6 147
Plus-values sur cession de titres de participation	-	-
Autres gains (pertes)	-	-
Total	**13 797**	**6 147**

7.7 : Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Ce poste comprend les gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (prêts ou créances, titres de dettes) et de passifs financiers au coût amorti.

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025			31/12/2024		
	Gains	Pertes	Net	Gains	Pertes	Net
Créances sur opérations de location financement	421	-	421	516	-	516
Total	**421**	**-**	**421**	**516**	**-**	**516**

7.8 : Coût de risque

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Risque de crédit (1)	(17 924)	1 794
Autres risques	(763)	5 157
Coût du risque	**(18 687)**	**6 951**

(1) Risque de crédit

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Dépréciation des actifs financiers a la juste valeur par capitaux propres	-	-
Dépréciation nette des actifs financiers au cout amorti		
Prêts et créances sur les opérations de location financement	(33 440)	(17 012)
Prêts et créances sur les opérations d'affacturage	(5 064)	(1 835)
Prêts et créances sur les opérations de location de longue durée	-	-
Autres actifs au coût amorti	1 091	229
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	**(37 413)**	**(18 617)**
Provisions sur engagements de financement	-	-
Provisions sur engagements de garantie	-	-
Pertes non couvertes sur les créances irrécouvrables	144	194
Récupérations sur les créances irrécouvrables	20 436	20 447
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT	**(16 833)**	**2 023**

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2024	Dotation	Reprise	Reclas-sement	Autres mouvement	31/12/2025
Créances de location financement et assimilées						
Dépréciations sur encours sains (Stage 1)	(5 423)	(4 316)	3 294	-	-	(6 445)
Dépréciations sur encours dégradés (Stage 2)	(8 641)	(6 353)	6 677	-	-	(8 317)
Dépréciations sur encours douteux (Stage 3)	(47 657)	(22 949)	12 853	-	752	(57 001)
TOTAL	**(61 721)**	**(33 618)**	**22 824**	**-**	**752**	**(71 763)**
Créances d'affacturage						
Dépréciations sur encours sains (Stage 1)	(1 799)	(2 544)	445	-	-	(3 898)
Dépréciations sur encours dégradés (Stage 2)	(365)	(266)	365	-	-	(266)
Dépréciations sur encours douteux (Stage 3)	(3 482)	(2 254)	866	-	-	(4 870)
TOTAL	**(5 647)**	**(5 064)**	**1 676**	**-**	**-**	**(9 034)**

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Stage 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Stage 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Stage 3)	Total
31/12/2024	**(5 423)**	**(8 641)**	**(47 083)**	**(61 146)**
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période (1)	(3 615)	(1 227)	(3 517)	(8 359)
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période (2)	228	218	2 581	3 027
Transfert vers Stage 1	(70)	857	107	894
Transfert vers Stage 2	1 069	(4 962)	3 169	(724)
Transfert vers Stage 3	313	3 443	(16 062)	(12 305)
Autres dotations sans changement de stage	(631)	(163)	(3 192)	(3 986)
Autres reprises sans changement de stage	1 684	2 159	6 995	10 838
Variation de périmètre	-	-	-	-
Différence de change	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
31/12/2025	**(6 445)**	**(8 317)**	**(57 001)**	**(71 763)**

(1) Les montants des dépréciations présentés dans la ligne Production et Acquisition en Stage 2 et Stage 3 peuvent inclure des dépréciations calculées sur des encours originés en Stage 1 puis reclassés en Stage 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandon de créances, cessions & remboursements

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers le stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

7.9 : Frais de personnel

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et complément de Salaires	(18 388)	(16 538)
Cotisations de sécurité sociales sur salaires	(3 915)	(3 693)
Indemnités représentatives de frais	(562)	(482)
Autres charges sociales	(553)	(359)
Avantage au personnel prêts préférentiels	(42)	(43)
Bonus	(2 000)	(1 600)
Coûts de services rendus AGR	310	-
Coûts de services rendus IDR	(825)	(269)
Total	**(25 975)**	**(22 983)**

7.10 : Charges générales d'exploitation

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Achat de matières et fournitures	(108)	(112)
Autres charges générales d'exploitation	(58)	(51)
Charges locatives et de copropriété	(197)	(217)
Loyer	1	5
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(535)	(741)
Etudes, recherches et divers services extérieurs	(1 277)	(1 259)
Frais postaux et de télécommunications	(283)	(329)
Impôts et taxes sur rémunérations	(523)	(497)
Transport et déplacement	(614)	(675)
Jetons de présence	(162)	(78)
Primes d'assurance	(196)	(166)
Publicités, publications, relations publiques	(731)	(483)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 614)	(3 079)
Services bancaires et assimilés	(647)	(579)
T.C. L	(303)	(298)
Droits d'enregistrement et de timbres	(40)	(722)
Autres Impôts et taxes	(42)	-
Transfert de charges (frais bancaires)	53	27
Transfert de charges (frais de justice)	14	3
Total	**(8 261)**	**(9 251)**

7.11 : Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits d'utilisation

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(1 239)	(1 010)
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles	239	(837)
Dotations aux Amortissements sur Actifs au titre du droit d'utilisation	(143)	(143)
Dotations (reprises) aux dépréciations		
Dotation aux provisions des immobilisations	-	-
Immobilisations incorporelles		
Droits d'utilisations		
Total	**(1 143)**	**(1 990)**

7.12 : Gains ou pertes nets sur autres actifs

Les gains ou pertes sur autres actifs enregistrent les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et les plus ou moins-values de cession des titres de participation.

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Apurement comptes d'actifs	(1 161)	(103)
Apurement comptes d'actifs	-	(4 193)
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	(0)	(44)
Produits nets sur cession d'immobilisations propres	-	74
Produits sur assistance technique MLA	231	286
Total	**(930)**	**(3 981)**

7.13 : Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur le résultat incluent tous les impôts nationaux et étrangers dus sur la base des bénéfices imposables. Les impôts sur e résultat incluent aussi les impôts, tels que les retenues à la source, qui sont payables par une filiale, une entreprise associée ou un partenariat sur ses distributions de dividendes à l'entité présentant les états financiers.

Les impôts sur le résultat regroupent :

- D'une part, les impôts courants, qui sont le montant de l'impôt exigible (récupérable) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'une période. Ils sont calculés sur la base des résultats fiscaux d'une période de chaque unité fiscale en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur établis par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt doit être payé (recouvré).
- D'autre part, les impôts différés.

Lorsqu'il est probable qu'une position fiscale ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif)

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'impôt courant	(18 081)	(13 703)
Contributions conjoncturelles et sociales	(3 616)	(2 741)
Charge d'impôt différé	9 337	(6 318)
Total	**(12 361)**	**(22 762)**

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2025	31/12/2024
1er janvier	**4 891**	**8 784**
Charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice	18 081	13 703
Paiements au cours de l'exercice	(13 713)	(17 596)
Avance d'impôt	-	-
Autres mouvements	-	-
Solde au 31/12	**9 259**	**4 891**

Rubriques (En milliers de dinars)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt	36 486	51 595
Taux d'impôt effectif	48%	48%
Charge d'impôt attendue	(17 513)	(24 766)
Effet des :		
Amendes et pénalités	-	(2 436)
Autres réintégrations permanentes	-	-
Dividendes régime mère-fille	-	1 455
Autres déductions permanentes	-	1 563
Autres	5 153	1 423
Charge d'impôt selon l'état de résultat	**(12 361)**	**(22 762)**

Note 8 : Première application des normes internationales d'information financière « IFRS »

L'exercice clos au 31 décembre 2022, représente la première année d'application des normes IFRS. En conformité avec la norme IFRS 1, l'application des normes IFRS pour la première année d'application est faite de façon rétrospective en utilisant les règles et méthodes comptables en vigueur à la date de clôture de l'exercice de changement. Les ajustements en résultant sont comptabilisés en capitaux propres dans le bilan d'ouverture de l'exercice précédant celui du changement.

Dans le cas où l'estimation de l'effet à l'ouverture ne peut être faite de façon objective, celle-ci est appliquée à compter de la date d'ouverture de l'exercice de changement, sans retraitement des exercices antérieurs.

Par ailleurs, pour le premier exercice de passage aux normes IFRS, la société Tunisie Leasing & Factoring présente un état de la situation financière d'ouverture en IFRS, soit la situation comparable arrêtée au 31 décembre 2022.

L'effet de la première application des IFRS sur la situation d'ouverture est le suivant :

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	Solde NCT	Ret inst fin à la JV IFRS 9	Ret inst au Coût (*) IFRS 9	Ret IFRS 16	Ret IAS 16	Ret IAS 19	Ret IAS 12	Ret Prêts person-nel (*)	Autres retraite-ments	Solde IFRS
Bilan _ Actifs										
Caisses et avoirs auprès des Banques	7 590	-	-	-	-	-	-	-	-	7 590
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	226	-	-	-	-	-	-	-	-	226
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 705	1 007	-	-	-	-	-	-	-	4 712
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	41 702	34 377	-	-	-	-	-	-	-	76 079
Actifs financiers au coût amorti	908 260	-	31 797	-	-	-	-	(69)	-	939 988
Actifs d'impôt exigibles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	9 039	-	(1 915)	-	-	729	-	105	-	7 958
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	13 875	-	-	-	-	-	-	-	-	13 875
Participation dans les entreprises mises en équiva-lence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	9 035	-	-	1 287	9 506	-	-	-	-	19 828
Immobilisations incorporelles	869	-	-	-	2 651	-	-	-	-	3 520
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS	**994 301**	**35 384**	**29 882**	**1 287**	**12 157**	**729**	**-**	**36**	**-**	**1 073 777**

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	Solde NCT	Ret inst fin à la JV IFRS 9	Ret inst au Coût IFRS 9	Ret IFRS 16	Ret IAS 16	Ret IAS 19	Ret IAS 12 (*)	Ret Prêts person-nel	Autres retraite-ments	Solde IFRS
Bilan _ Passifs										
Dettes envers les établissements de crédit et assimi-lés	371 102	-	(796)	-	-	-	-	-	-	370 306
Dettes représentées par un titre	248 645	-	(1 119)	-	-	-	-	-	-	247 526
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle opérations de location fi-nancement	21 565	-	-	-	-	-	-	-	-	21 565
Dettes envers la clientèle opérations d'affacturage	51 714	-	-	-	-	-	-	-	-	51 714
Obligations locatives	-	-	-	1 360	-	-	-	-	-	1 360
Passifs d'impôt exigibles	4 438	-	-	-	-	-	-	-	-	4 438
Passifs d'impôt différés	-	-	-	-	-	-	21 776	-	-	21 776
Autres passifs	91 624	-	-	-	-	-	-	-	-	91 624
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision	16 525	-	2 538	-	-	5 064	-	-	-	24 127
TOTAL PASSIFS	**805 613**	**-**	**623**	**1 360**	**-**	**5 064**	**21 776**	**-**	**-**	**834 436**
CAPITAUX PROPRES										
Capital et réserves liées	101 675	-	-	-	-	-	-	-	-	101 675
Réserves et résultats reportés	70 425	16 853	27 648	-	12 156	(15 638)	(16 027)	34	(1)	111 477
Résultat de l'exercice	16 590	1 007	1 611	(73)	-	(4 228)	655	3	(1)	15 564
Gains et pertes comptabilisés directement en capi-taux propres	-	17 524	-	-	-	(107)	(6 793)	-	1	10 625
Gains et pertes comptabilisés directement en capi-taux propres sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**188 690**	**35 384**	**29 259**	**(73)**	**12 156**	**(4 335)**	**(21 776)**	**37**	**(1)**	**239 341**
TOTAL PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	**994 303**	**35 384**	**29 882**	**1 287**	**12 156**	**729**	**-**	**37**	**(1)**	**1 073 777**

Les ajustements IFRS comptabilisés peuvent être résumés comme suit :

- Calcul de la perte de crédit attendue des créances à la clientèle sur les opérations de location financement, sur les opérations d'affacturage et sur les opérations de location de longue durée ;
- Retraitement des passifs financiers au coût amorti selon la méthode du TIE ;
- Retraitement des prêts au personnel accordés à un taux préférentiel selon l'IFRS 9 ;
- Retraitement des immobilisations corporelles selon la méthode du coût présumé (Réévaluation à la JV) et la durée de vie économique de certaines rubriques des immobilisations ;
- Retraitement des contrats de locations coté preneur en constatant un actif sur droit d'utilisation et une obligation locative ;
- Retraitement du portefeuille titres (instruments de capitaux propres et instruments de dettes) à la JV par le biais de résultat ou par le biais des autres éléments de résultat global ;
- Evaluation de l'IDR conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel
- Retraitements aux termes des impôts différés

Note 9 : Juste valeur des actifs et passifs financiers

La présente note vise à présenter les principes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers tels que définis par la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur et à préciser certaines modalités de valorisation retenues au sein des entités de Tunisie Leasing & Factoring pour la valorisation de leurs instruments financiers.

Les actifs et passifs financiers sont évalués au bilan soit à la juste valeur soit au coût amorti. Une indication de la juste valeur des éléments évalués au coût amorti est cependant présentée en annexe.

Pour les instruments qui se négocient sur un marché actif faisant l'objet de prix de cotation, la juste valeur est égale au prix de cotation, correspondant au niveau 1 dans la hiérarchie des niveaux de juste valeur.

Pour les autres types d'instruments financiers, non cotés sur un marché actif, incluant notamment les prêts, les emprunts et les dérivés négociés sur les marchés de gré à gré, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques de valorisation privilégiant les modèles de place et les données observables, ce qui correspond au niveau 2 dans la hiérarchie des niveaux de juste valeur. A défaut, dans le cas où des données internes ou des modèles propriétaires sont utilisés (niveau 3 de juste valeur), des contrôles indépendants sont mis en place pour valider la valorisation.

9-1 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs évalués à la juste valeur

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2025			31/12/2024		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	168	-	-	168	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	21 248	-	-	15 120
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-	-	-	-	-	-
Total	**168**	**0**	**21 248**	**168**	**0**	**15 120**

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2025			31/12/2024		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments de dettes "recyclables"	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres "non recyclables"	4 999	164 976	9 845	4 226	111 158	9 845
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Total	**4 999**	**164 976**	**9 845**	**4 226**	**111 158**	**9 845**

9-2 Juste valeur des actifs et passifs financiers au coût amorti

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiqués n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la société de proximité dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers évalués au coût amorti

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2025				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers au coût amorti					
Créances sur la clientèle opérations de location financement	872 325	-	-	-	-
Créances sur la clientèle opérations d'affacturage	148 096	-	-	-	-
Créances sur la clientèle opérations de location longue durée	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers au coût amorti	857	-	-	-	-
Total	**1 021 278**	**-**	**-**	**-**	**-**

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur des passifs financiers évalués au coût amorti

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2024				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers au coût amorti					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	371 151	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	283 543	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle opérations de location financement	22 056	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle opérations d'affacturage	36 676	-	-	-	-
Obligations locatives	1 102	-	-	-	-
Total	**714 528**	**-**	**-**	**-**	**-**

Note 10 : Informations sectorielles

Selon la répartition opérationnelle de ses activités. La société est organisée autour de deux domaines d'activité opérationnels :

Location Financement	Ce domaine rassemble les activités de services financiers relatifs à la location financement
Factoring	Ce domaine rassemble les activités de services financiers relatifs à l'affacturage

Les autres activités comprennent essentiellement les activités de conseil, étude, marketing et la promotion immobilière.

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le comité de direction pour le pilotage de Tunisie Leasing & Factoring, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés. Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers de la société.

Au 31 décembre 2021, au sein de Tunisie Leasing & Factoring, les activités sont ainsi organisées en 2 secteurs opérationnels :

- Location financement (Leasing),
- Affacturage (Factoring),

Note 11 : Transactions avec les parties liées

Les parties liées à Tunisie Leasing & Factoring incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions opérées entre Tunisie Leasing & Factoring et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

11-1 Conventions conclues avec des parties liées

Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'année 2025, TLF a mis en force 89 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,92 % du capital, pour une valeur totale de 10 495 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2025 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 672 KDT.

Au 31 Décembre 2025, l'encours financier s'élève à 20 420 KDT.

Le total des dépôts de garanties affectés à des contrats s'élève à 1 704 KDT au 31 décembre 2025.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au cours de l'année 2025 s'élèvent à 92 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu avec MLA, le 15 décembre 2024, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2025 sont arrêtés à un montant de 69 960 €.

Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 236 KDT et sont comptabilisées sous le poste « produits à recevoir ».

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2025, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 414 KDT solde débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 34 250 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 3 923 KDT.
- TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès l'AB pour un montant total de 125 500 KDT qui a été remboursé intégralement au cours 2025. Le produit de placement constaté au 31 décembre 2025 présente un solde total de 311 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme des commissions suivantes facturées trimestriellement :
    - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.

- Une commission d'intérêt 0.5% l'an sur les encours exonération faite des encours des contrats contentieux dans la limite de 4% du total des encours

Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2025 s'élèvent à 302 KDT. Les charges à payer au titre de la convention au 31 décembre 2025 s'élève à 180 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre de l'année 2025 s'élève à 160 KDT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.
Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.
Ainsi, Tunisie Leasing et Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention
TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'année 2025 se sont élevés à 1.687 KDT.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le 1er septembre 2025, un protocole d'accord a été conclu avec AMEN BANK portant sur la renonciation par TLF à l'exercice de son droit de rachat des 590 957 actions MLA objet de la convention de portage. Cette renonciation, réalisée au prix convenu entre les parties, a donné lieu à la constatation d'une plus-value de 8 301 KDT au titre de la renonciation audit droit de rachat.

Une garantie couvrant le risque fiscal de la transaction a été fournie par TLF. Cette garantie est plafonnée à 15 % du montant de la transaction et limitée à une période de 5 ans à compter de la date de réalisation de l'opération.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours de l'année 2021 et 2025, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, des avances en compte courant de 77 KDT et 39 KDT.

AMEN SICAR

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.
La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2025 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2025 à 478 KDT dont 379 KDT des produits à recevoir.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.
La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2025 s'élève à 60 KDT.
Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2025 à 428 KDT dont 342 KDT des produits à recevoir.

11-2 Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les présidents directeurs, les présidents des conseils, les directeurs généraux, et les directeurs généraux adjoints.

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le comité de rémunération et adoptées par le Conseil d'Administration.

(Exprimé en milliers de dinars tunisiens)	31/12/2025	31/12/2023
Jetons de présence	-	-
Salaires et autres avantages à court terme	2 370	2 342
Avantages postérieurs à l'emploi	108	105
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	**2 447**	**2 447**

Note 12 : Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, Tunisie Leasing & Factoring présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Gouvernance des enjeux liés à la durabilité et au climat

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la supervision globale des risques auxquels la société est exposée y compris les risques liés à la durabilité et aux changements climatiques.

Ces responsabilités s'exercent notamment à travers l'examen de la cartographie des risques, le suivi des évolutions réglementaires et l'approbation des orientations stratégiques.

À ce stade, les enjeux climatiques sont intégrés dans le dispositif global de gestion des risques. Dans une perspective de montée en maturité, la société prévoit de formaliser davantage la supervision explicite des enjeux climatiques par les organes de gouvernance.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale assure la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations et veille à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

1.3 Rôle des comités

Un dispositif de gestion des risques (Risk Management, Conformité, Audit Interne et Comité RSE) intègre dans ses analyses les risques ESG identifiés.

Le comité RSE, composé des membres de la direction générale, du directeur RH et du responsable RSE, est en charge de la supervision des actions RSE, de l'élaboration du rapport ESG et de l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie et intégration des facteurs ESG

Tunisie Leasing & Factoring exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires applicables et veille à intégrer les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires. En tant qu'établissement financier spécialisé dans le leasing et le factoring, la société est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte à travers les actifs financés et les activités de ses clients.

Dans ce cadre, la société s'inscrit dans une démarche progressive visant notamment à :

- Renforcer l'intégration des facteurs ESG dans ses processus de gestion des risques ;
- Accompagner le financement des entreprises et des investissements productifs ;
- Améliorer la maîtrise de l'impact environnemental de ses activités internes ;
- Renforcer la transparence et la qualité de son reporting extra-financier.

Afin de renforcer son dispositif global de gestion des risques, TLF a mis en place un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) visant à intégrer les facteurs ESG dans ses activités de financement.

Ce système est intégré dans les processus d'octroi et de suivi des crédits et permet notamment :

- L'identification des risques environnementaux et sociaux associés aux opérations financées
- La classification des opérations selon leur niveau de risque E&S
- L'application le cas échéant de mesures d'atténuation adaptées.

Ce dispositif contribue au renforcement de la maîtrise globale des risques et à la préservation de la qualité des actifs de la société.

Cette démarche s'inscrit également dans le contexte de l'évolution des attentes des investisseurs, des bailleurs de fonds et des autorités de régulation en matière de durabilité.

Objectifs climatiques et plan de transition

TLF n'a pas encore formalisé d'objectifs quantifiés de réduction des émissions. La société prévoit de définir progressivement :

- Des indicateurs ;
- Des objectifs ;
- Un plan de transition.

Conformément à IFRS S2, la société reconnaît l'importance de l'analyse de scénarios climatiques. A ce stade, ces analyses ne sont pas encore formalisées.

L'absence actuelle d'analyse de scénarios s'explique par :

- Le niveau actuel de maturité ;
- La complexité méthodologique ;
- La disponibilité des données.

La société prévoit leur mise en place progressive.

3. Identification des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

3.1 Risques physiques

Ces risques résultent des événements climatiques physiques tels que les inondations, les vagues de chaleur et les événements climatiques extrêmes. Ces événements peuvent affecter les actifs financés et la situation financière des clients.

3.2 Risques de transition

Ces risques concernent notamment l'évolution des réglementations environnementales, l'obsolescence de certains équipements financés et l'évolution des préférences du marché. Ces facteurs peuvent affecter la capacité de remboursement des clients et la valeur des actifs financés.
A la date de clôture, aucun impact significatif direct n'a été identifié sur le résultat, la situation financière et les flux de trésorerie. Toutefois, ces impacts pourraient évoluer à moyen et long terme.

3.3 Opportunités liées à la transition énergétique

La transition énergétique peut également générer des opportunités notamment le financement de projets d'énergie renouvelable, d'équipements à haute efficacité énergétique et le développement de nouveaux segments de marché.
TLF propose des solutions de financement dédiées aux équipements photovoltaïques ainsi qu'aux véhicules électriques et hybrides en cohérence avec les évolutions du marché et la transition énergétique. Ces financements constituent une opportunité de diversification et de développement commercial tout en contribuant à la réduction indirecte des impacts environnementaux des activités financées. Cette orientation permet à la société de répondre aux besoins croissants de ses clients, de renforcer son positionnement auprès des partenaires financiers sensibles aux critères ESG et de soutenir la qualité et la résilience de son portefeuille à moyen et long terme.
D'un autre côté, TLF a finalisé l'installation d'une station photovoltaïque dédiée à l'autoconsommation qui permettra des économies de 15% sur la consommation électrique du siège social après sa mise en fonction prévue courant 2026.

Note 13 : Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.